

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

-----  
**UNIVERSITE PAUL SABATIER**

**FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL**

**Scolarité Coursus Paramédicaux et Maïeutique**

133, route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX 9  
*Téléphone* : 05 62 88 90 72  
amedra18@adm.ups-tlse.fr

**MODALITES DE L'EXAMEN D'AMMISSION  
EN 1<sup>ère</sup> ANNEE D'ETUDES PREPARATOIRES AU  
CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONIE  
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE**

**2017**

- **VU** le décret n° 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophonie
- **VU** l'Avis du conseil de Faculté en sa séance du 4 novembre 2016
- **VU** l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire – Conseil Académique en sa séance du 22 novembre 2016

# I - CONDITIONS D'INSCRIPTION

## 1) DIPLÔME EXIGE

Baccalauréat de l'enseignement du second degré français ou titre réglementaire admis en dispense. Si vous êtes élève de terminale, joindre un certificat de scolarité au dossier de candidature. Les candidats ayant un Baccalauréat étranger, doivent obligatoirement faire une demande d'équivalence auprès de l'ENIC-NARIC France à [www.ciep.fr/enic-naric.fr](http://www.ciep.fr/enic-naric.fr) (**délai de 4 mois**). En cas de réussite à l'examen, ce document sera indispensable à la validation de l'inscription.

## 2) DOSSIER D'INSCRIPTION

**L'inscription se fait sur internet – site de l'université Paul Sabatier – à l'adresse suivante : <http://medecine.ups-tlse.fr/index.php>**

Pour valider l'inscription à cet examen d'admission les candidats doivent faire parvenir au secrétariat du Service Scolarité Cours Paramédicaux et Maïeutique **au plus tard** le vendredi 16 décembre 2016 **dernier délai**, le cachet de la poste faisant foi, le dossier d'inscription accompagné des pièces indiquées sur le site.

### **AVANT D'ADRESSER LE DOSSIER, VOUS DEVEZ SCRUPULEUSEMENT VÉRIFIER :**

- ▶ Le contenu pièce par pièce
- ▶ Relire attentivement ce qui est demandé
- ▶ **Le montant des droits d'inscription à l'examen d'entrée s'élève à : 80 euros**
- ▶ Vérifier que la somme reportée en chiffre et en lettre soit la même **et ne pas oublier de signer le chèque**

**Les inscriptions sur internet seront ouvertes jusqu'au :**

**Vendredi 09 décembre 2016**

**Le DOSSIER est à transmettre à :**

**FACULTE DE MEDECINE DE RANGUEIL  
Scolarité Cours Paramédicaux et Maïeutique - ORTHOPHONIE  
133 route de Narbonne  
31062 TOULOUSE Cedex 9**

***LE VENDREDI 16 DECEMBRE 2016 dernier délai (le cachet de la poste faisant foi)***

▶ Il est bien entendu que le candidat qui envoie le dossier par la poste, doit l'insérer dans une autre enveloppe AFFRANCHIE AU TARIF EN VIGUEUR à l'adresse indiquée CI-DESSUS

### **ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE A L'INTERESSE**

Aucune demande d'annulation d'inscription et de remboursement des droits au concours ne sera acceptée (maladie, grève, perturbations des transports, événements familiaux...)



**AMENAGEMENT DES EXAMENS pour les étudiants en situation de handicap et bénéficiant d'une reconnaissance RQTH ou non.**

Pour les demandes d'aménagement d'examens pour les étudiants en situation de handicap, veuillez contacter le secrétariat du Dr CADIEUX jusqu'au 09 décembre 2016.

Les demandes hors délai ne pourront pas être prises en compte sauf cas exceptionnel (accident...).

Par mail :

[nicole.perez@univ-tlse3.fr](mailto:nicole.perez@univ-tlse3.fr)

[francoise.riggio@univ-tlse3.fr](mailto:francoise.riggio@univ-tlse3.fr)

## 3) CONVOCACTION

La convocation à l'examen d'aptitude sera adressée aux candidats au moins 2 semaines avant la date des épreuves.

Maj le 11/10/2016



## LES EPREUVES D'ADMISSION

**1°) NATURE DES EPREUVES** : les épreuves d'admission comportent des épreuves écrites et anonymes, une épreuve orale, un examen d'acuité visuelle, un examen ORL.

Epreuves écrites	Notation	Durée
Contraction de texte	/20	1 h
Dictée	/30	1 h

**L'épreuve orale comprend :**

- **Un entretien** non public **avec deux orthophonistes et un psychologue** :

Cet entretien a **pour objectif** d'apprécier les aptitudes langagières, **d'analyse, de synthèse, d'adaptabilité** des candidats.

Il vise également à évaluer les capacités perceptives et les capacités motrices des organes bucco-phonateurs. Cet examen sera noté sur 20 et affecté d'un coefficient 4.

Sur demande du jury, un deuxième entretien **orthophonique et/ou psychologique sera organisé le même jour.**

Par ailleurs,

- **Un examen d'acuité visuelle** avec et sans correction devra être subi chez un praticien du choix du candidat et le résultat de cet examen devra être fourni lors de l'entretien avec les orthophonistes. Le Certificat déterminant l'acuité visuelle devra préciser le degré de vision de **près** et de **loin**.

- **Un examen médical O.R.L. complet avec examen laryngé et audiogramme** (datant de moins de trois mois) sera réalisé chez un praticien ORL du choix du candidat et le résultat de cet examen devra être fourni lors de l'entretien avec les orthophonistes. Cependant, à l'issue de cet entretien, un examen par un ORL du CHU de Toulouse pourra être demandé par les examinateurs s'ils le jugent nécessaire.

## **2°) MODALITES D'ADMISSION :**

• Une note  $\leq$  à **6** à l'épreuve de dictée est éliminatoire et entraîne le non classement du candidat

• Une note inférieure à la moyenne à l'entretien orthophonique, ou **une mention défavorable délivrée par le psychologue, ou par les examens** d'acuité visuelle et O.R.L. entraîne **obligatoirement l'élimination du candidat et son non classement.**

• Le jury prononce l'admission au vu de l'ensemble des notes obtenues à l'écrit et à l'oral, affectées de leur coefficient, de l'avis **favorable ou défavorable donné par le psychologue** et sous réserve que l'examen médical O.R.L. obligatoire ne diagnostique pas de trouble de l'audition, de la voix, de la parole et que l'examen visuel ne décèle pas d'anomalie incompatible avec la profession.

• Ex aequo : si lors de l'établissement de la liste de classement il apparaît que des candidats ont obtenu la même note, ils seront classés de la manière suivante :

Il sera tenu compte :

1- de la note obtenue à **la dictée de texte**; le candidat ayant obtenu la note la plus élevée sera classé avant les suivants.

2 – puis de la note obtenue à **l'épreuve de contraction de texte**. Le candidat ayant obtenu la note la plus élevée sera classé avant les suivants.

3- puis de la note obtenue à **l'entretien** avec les orthophonistes; le candidat qui aura obtenu la note la plus élevée sera classé avant les suivants

4 - Dans le cas où les moyens précédents ne permettraient toujours pas de départager les candidats, ils seront classés par date de naissance du plus jeune au plus âgé.

• La liste d'admission est établie en fonction du nombre de places fixé par arrêté ministériel. Le jury peut établir une liste complémentaire pour pallier les démissions des candidats de la liste principale.

La réussite à l'examen d'admission permet l'inscription uniquement pour l'année universitaire 2017/2018

### III - DEROULEMENT DES EPREUVES

Les épreuves d'admissibilité auront lieu le :

**Mercredi 15 Février 2017**

Une convocation sera adressée à tous les candidats

Les épreuves d'admission auront lieu le :

**Du 10 Mai au 17 Mai 2017**

Une convocation sera adressée aux candidats admissibles

### IV - RESULTATS DES EPREUVES:

Ils seront connus à l'issue de la délibération du jury.

La liste des candidats admis sera affichée à la Faculté de Médecine Toulouse-Rangueil.

**Résultats d'admissibilité** : 17 mars 2017 à partir de 12h

**Résultats d'admission** : 16 juin 2017 à partir de 12h

Les résultats seront publiés sur le site internet de la faculté de médecine Toulouse Rangueil :  
<http://medecine.ups-tlse.fr/index.php>

Un relevé de notes obtenues aux différentes épreuves sera envoyé à chaque candidat mi juillet.

Le jury est souverain pour apprécier la valeur des épreuves et la cotation des copies et arrête la liste des candidats admis.

**Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

### V - VALIDITE DE L'INSCRIPTION EN PREMIERE ANNEE D'ORTHOPHONIE

La validité de l'inscription en première année d'orthophonie est subordonnée au dépôt à la faculté de Médecine TOULOUSE-Rangueil au plus tard le jour de la rentrée,

- d'un certificat médical de moins de 3 mois attestant que le candidat ne présente aucune contre-indication médicale pour effectuer un stage dans les établissements publics hospitaliers.

- d'un certificat médical de vaccination DT Polio, BCG (intra dermo positive de moins de 3 mois) et l'Hépatite B (Cf. loi de janvier 1991 - facultatif).

### VI - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ETUDES

Les études durent 5 ans.

**COUT DES ETUDES** : A titre indicatif, les frais d'inscription pour 2016-2017 s'élevaient à :

- Droits de scolarité .....	545,00€
- Bibliothèque .....	34,00€
- Sécurité Sociale .....	215,00€
- Contrôle Médical .....	5,10€
- Frais annexes à la vie étudiante	à partir de 16 €

***Les étudiants qui ne cotisent pas à une mutuelle devront souscrire obligatoirement lors de leur inscription une assurance civile volontaire pour les stages en cours de scolarité.***

Les étudiants doivent avoir pris leur inscription pour l'année universitaire en cours **au plus tard le jour de la rentrée.**

Toulouse, le

Le Président de l'Université  
Jean Pierre VINEL

**UNIVERSITE PAUL SABATIER**  
**FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE – RANGUEIL**  
**EXAMEN D'ENTREE EN 1ERE ANNEE D'ORTHOPHONIE**  
**SESSION 2017**

GROUPES D'EPREUVES	DATES	NATURE DES EPREUVES	HORAIRES (2)	LIEU DES EPREUVES	DATE DES RESULTATS
Epreuves d'admissibilité	MERCREDI 15 FEVRIER 2017	* Langage * Orthographe * Mathématiques et Logique * Culture	08 H 30 – 09 H 00 09 H 20 – 09 H 40 10 H 10 – 10 H 40 11 H 00 – 11 H 30	Hall 6 Du Parc des Expositions de Toulouse	VENDREDI 17 MARS 2017 A PARTIR DE 12 H PAR AFFICHAGE
Epreuves d'admission	MERCREDI 10 MAI 2017  du MERCREDI 10 MAI au MERCREDI 17 MAI 2017	* Contraction de Textes * Dictée  * Entretien : Orthophoniste/Psychologue(1)	9 H 30 – 10 H 30 11 H 00 - 12 H 00  DE 8 H À 19 H	Faculté de Médecine Toulouse-Rangueil (1)	VENDREDI 16 JUIN 2017 A PARTIR DE 12 H PAR AFFICHAGE

- (1) La date, la salle et l'horaire seront précisés sur la convocation.  
 (2) L'horaire des épreuves peut éventuellement être modifié en fonction d'évènements impondérables.  
**Il est demandé aux candidats d'être présents sur le lieu d'examen une heure avant le début des épreuves.**

Toulouse, le 27 octobre 2016  
Le Doyen

Elie SERRANO

